

La DSR face aux défis des écoles, routes et racket

Administrateur LJDP — 05 October 2026 — 3 min de lecture



Tassa_gmat

Invité de GMAT Web Télévision, le commissaire divisionnaire Dr Tassa Agba, chef de la Division de la sécurité routière (DSR), s'est exprimé entre autres sur la sécurité scolaire, les accidents de circulation et la lutte contre le racket au Togo.

Une rentrée scolaire sous surveillance

Au cours de l'entretien, le Dr Tassa Agba est revenu sur l'opération « Rentrée scolaire sûre ». Le dispositif se poursuit sur l'ensemble du territoire. Plusieurs centaines de policiers et gendarmes sont mobilisés. Les établissements proches des axes très fréquentés bénéficient notamment de leur présence.

Selon le commissaire divisionnaire, aucun accident impliquant des élèves aux entrées des établissements n'avait été signalé depuis la rentrée. Il a rappelé qu'un cas avait été enregistré l'année précédente.

Le responsable de la DSR a également élargi son intervention aux risques présents autour des écoles. Il a notamment évoqué les stupéfiants, l'alcool et certains produits proposés aux élèves. L'usage non autorisé du téléphone en milieu scolaire figure aussi parmi les préoccupations abordées.

Le Dr Tassa Agba a surtout insisté sur la nécessité d'une collaboration permanente. Elle associe forces de sécurité, responsables scolaires, parents, autorités locales et services de santé.

314 morts sur les routes en six mois

Interrogé sur la sécurité routière, le chef de la DSR a livré des chiffres préoccupants. Au premier semestre 2026, 314 personnes sont mortes sur les routes. Le bilan fait également état de 4 695 blessés.

Durant l'émission, le commissaire a indiqué que les deux-roues sont impliqués dans plus de 60 % des accidents. Il a principalement pointé le facteur humain et l'excès de vitesse. Les soirées, les week-ends et certaines périodes nocturnes présentent aussi davantage de risques.

Le Dr Tassa Agba a également évoqué le dispositif lancé depuis le 9 février. La surveillance concerne notamment la RN1, le grand contournement de Lomé et la route de Kpalimé. Contrôles, patrouilles, sensibilisation et répression y sont associés.

Le responsable a rappelé que certaines infractions peuvent conduire à une mise en fourrière. La conduite sans permis ou en état d'ébriété fait notamment partie des comportements sanctionnés.

Il a aussi invité les transporteurs à davantage de professionnalisme. Les propriétaires doivent mieux encadrer leurs conducteurs. Ils peuvent également utiliser les technologies pour surveiller la vitesse de leurs véhicules.

Racket : le Dr Tassa Agba rappelle le recours au 1014

La lutte contre le racket a constitué un autre temps fort de l'entretien. Le commissaire divisionnaire a rappelé qu'aucun paiement irrégulier ne doit être versé à un agent.

Il a ainsi invité les citoyens à utiliser le 1014 pour signaler les abus. Le numéro est gratuit et accessible 24 heures sur 24. Il fonctionne également sept jours sur sept.

Selon les explications données sur GMAT Web Télévision, le citoyen peut signaler les faits sans décliner son identité. Les services compétents procèdent ensuite aux vérifications. Des sanctions peuvent être prises lorsque les faits sont établis.

Le Dr Tassa Agba a précisé que les sanctions peuvent aller jusqu'à la radiation dans les cas graves. Il a également évoqué une plateforme permettant de dénoncer plusieurs formes d'abus.

Au terme de l'entretien, le chef de la DSR a placé la responsabilité collective au centre de son message. Il a appelé les usagers à respecter le Code de la route. Prudence, courtoisie et maîtrise de la vitesse doivent accompagner l'action des forces de sécurité.

#Interview

Source : <http://mail.lejournalduphoenix.tg/article/la-dsr-face-aux-defis-des-ecoles-routes-et-racket> — Le Journal du Phoenix